

Lierde man , J. L. 1969

LA REPARTITION REGIONALE DES  
INVESTISSEMENTS PUBLICS.

Le but de notre démarche étant de présenter un ensemble de propositions de répartition régionale des investissements publics qui puisse servir de base de discussion aux commissions régionales et nationale de planification, nous procéderons de la manière suivante :

- 1°) - analyse régionale des investissements publics programmés pour la période 1967-1970.
- 2°) - examen du montant global et de la répartition sectorielle des investissements publics durant la période 1971-1975 si la structure de leur répartition régionale et les niveaux d'investissements par tête programmés pour 1967-1970 étaient maintenus ; confrontation de ces résultats aux objectifs inscrits dans la première esquisse du plan 1971-1975.
- 3°) - analyse régionale des investissements publics nécessaires à la réalisation des objectifs agricoles (cf. travaux du S.A.R.) et des grands projets.
- 4°) - propositions, en ce qui concerne les autres catégories d'investissements publics, d'enveloppes sectorielles-régionales calculées sur la base d'une estimation des besoins régionaux (enseignement) ou par application d'un niveau unique d'investissements par tête pendant la période et cohérente avec les objectifs nationaux retenus dans l'esquisse et dont le financement peut être assuré.

Fonds Documentaire ORSTOM

Cote : B \* 10818 Ex : 1

Fonds Documentaire ORSTOM



010010818

I - analyse régionale des investissements publics programmés pour la période 1967-1970 (document de référence à projet de loi-programme d'Acéti 1967).

Nous distinguerons deux catégories d'investissements :

- les investissements d'intérêt national, non régionalisables ; ils sont pour la plupart effectués à Abidjan.
- les investissements d'intérêt régional ou local, dont il serait souhaitable de connaître la répartition entre huit sous-ensembles : Abidjan-ville, la région du Sud-Ouest, le reste du département du Sud et les cinq autres départements. Si les investissements localisés à Abidjan sont plus la plupart isolables, un "résidu" qui constitue dans certains secteurs la plus grosse masse - ne peut faire l'objet que d'une répartition approximative entre les sept autres régions ; cette répartition est alors faite globalement, proportionnellement à la population prévue pour 1970 ; ce procédé gonfle vraisemblablement les investissements effectués au Nord du pays et minore ceux du Sud, masquant ainsi partiellement des disparités qui restent cependant fort apparentes.

Le tableau I résume les résultats de cette approche.

En fonction des données démographiques retenues pour 1970 l'importance relative de ces investissements selon les régions peut être mesurée par les données per capita présentées dans le tableau II.

Tableau 1c Répartition régionale des investissements publics 1967 à 1970  
(en millions de F CFA)

SECTEURS	Investissements d'intérêt régional ou local										TOTAL non localisés	
	Investissements d'intérêt régional		Investissements d'intérêt local									
	d'intérêt	national non régionalisé	Abidjan	Sud	Est	C. Ouest	Centre	Nord	Ouest	S. Ouest		
Développement agricole	1.100	-	-	17.954	1.895	1.673	5.003	3.078	1.737	182	-	32.624
Infrastructure éducative	6.473	14.097	3.366	407	911	3.609	80	75	6.734	8.820	-	45.450
Développement culturel	1.150	1.517	-	-	-	77	-	-	-	-	5.803	8.550
Infrastructure sanitaire	3.400	894	-	-	65	136	-	-	7	1.339	-	5.850
Infrastructure sociale	146	7	-	-	-	-	-	-	-	-	517	670
Infrastructure administrative	6.405	76	-	224	21	92	-	120	44	1.736	-	8.000
Total I	10.763	17.393	21.312	1.726	2.470	8.997	4.228	1.932	6.957	18.226	-	102.014
Total II (2)	18.763	17.393	24.820	3.006	4.279	14.361	7.691	4.182	7.298	-	-	102.014

(1) : principalement localisés à Abidjan

(2) : cette répartition des investissements régionaux non localisés en fonction des données démographiques 1970

Tableau 38c Inventaire public annuel moyen durant la période 1957 - 1970  
 (données sur capita, en F. CFA) (population de résidence 1970)

III - Projection 1971-75 à structure et niveaux par capita constants (base démographique : projections 1975).

1°) - développement agricole.

Le montant annuel moyen par actif rural est maintenu constant dans chacune des régions, trois correctifs cependant à cette estimation :

- pour le Sud-Ouest, on retiendra, en fonction du projet D.R.C., un montant global de 10.500 millions CFA pour la période.
- en raison de la réinstallation à envisager des population de Kossou, 5 milliards supplémentaires sont retenus pour le Centre ; on suppose que les quelque 5 milliards que l'on peut prévoir pour la fraction réinstallée sur SAN PEDRO sont pris en compte dans le projet de développement de cette région.

2°) - infrastructure économique.

En ce qui concerne les investissements d'intérêt national on retient en première approche les 5/4 des investissements prévus dans le cadre de la Loi-Plan, non compris Kossou, pour lequel 14 milliards sont prévus sur la période, et non compris le Sud-Ouest pour lequel on peut estimer à 3 milliards les investissements à effectuer dans le port de SAN PEDRO et à 3 milliards également les autres investissements d'infrastructure, dont les routes.

Pour Abidjan (investissements d'intérêt local) et les six autres régions, les données par actif sont reconduites sur la base des projections démo. 1975 habituellement retenues.

3°) - développement culturel.

On retient au titre des investissements à caractère national les 5/4 des investissements de même catégorie programmés pour la période 1967-1970 ; on estime les autres en fonction des données par "scolarisable" de la même période appliquées à la population scolarisable prévue en 1979.

4°) - infrastructure sanitaire, sociale et administrative.

Même mode de calcul qu'en 3° mais les données par catégories retenues prennent en compte l'ensemble de la population et non la population scolarisable.

Les résultats sont présentés dans le tableau III.

Tableau III: Investissements publics projection 1971-1975  
à structure et niveau par capita constants (en millions CFA)

SECTEURS	Investissements d'intérêt national	Investissements d'intérêt régional ou local								TOTAL
		Abidjan	Sud	Est	C. Ouest	Centre	Nord	Ouest	S. Ouest	
Développement agricole	1.375		26.885	1.370	1.865	6.095 5.000	3.910	2.100	10.500	59.100
Infrastructure économique	8.090	20.985	> 5.175 22.745 +14.000	> 530	> 1.270	> 4.000	> 90	> 100		79.020
Développement culturel	1.440	3.093				8.510				13.043
Infrastructure sanitaire	4.260	1.850				2.140				6.230
Infrastructure sociale	160	16				705				900
Infrastructure administrative	8.105	160				5.000				11.345
Total	23.450	34.085				115.905				172.448
			> 32.000	> 1.900	> 5.135	> 29.035	> 4.000	> 2.200	> 16.500	

Par rapport aux objectifs retenus dans l'esquisse du Plan (Tableau n° 10, page 23), on peut noter les différences suivantes :

1°) - Développement agricole.

Les 59.100 millions qui apparaissent à ce poste doivent être comparés à :

- Investissements administratifs (pêche, agriculture, élevage sol et forêts).....	4.400 m.
- Agriculture, (sociétés d'état) ...	27.000 m.
- Participations (huileries, égrenage, rizeries etc)	<u>9.500 m.</u>
	40.900 m.

montant auquel il faut encore ajouter quelque 15 milliards de subventions à l'agriculture, ce qui porte à 56 milliards l'objectif national jusqu'à présent retenu.

Ce premier mode d'estimation nous amène donc, à 9 % près à une enveloppe globale cohérente avec cet objectif.

2°) - Infrastructure économique.

Les 79.820 millions auxquels nous parvenons sont à comparer à :

- 34.600 millions d'infrastructure administrative (le fonds routier, qui n'est pas pris en compte dans notre base de calcul financera 9.500 millions d'investissements supplémentaires comptabilisés dans le tableau 10).
- 48.000 millions d'investissements des entreprises publiques.

Soit un total de 82.600 millions, supérieur de 3 % à notre estimation.

3°) - Développement culturel.

Les 13.045 millions que fournissent les calculs précédents sont à comparer aux 17.400 retenus dans l'esquisse du Plan et qui traduisent une option très nette en faveur du développement culturel.

4°) - Infrastructure sanitaire.

Les 8.230 millions résultant du calcul précédent sont tout à fait comparables aux 8.000 retenus dans l'esquisse.

5°) - Infrastructure sociale.

L'estimation est de 900 millions dans les deux cas.

6°) - Infrastructure administrative.

Les 11.345 millions auxquels nous parvenons sont à comparer aux 22 milliards retenus dans l'esquisse dont il faut déduire quelque 9 milliards financés sur Budget général (3 N. environ) ou par "autres administrations" (6 N. environ), soit enfin de compte à 13 milliards qui traduisent la croissance relativement rapide envisagée pour les investissements administratifs en fonction de la tendance passée.

La projection à structures sectorielles et régionales stables et niveaux per capita constants sur la base des perspectives démographiques régionalisées pour 1975 et compte tenu des "grands projets" conduit donc à des objectifs globaux parfaitement compatibles avec ceux qui ont été retenus dans la première esquisse.

Mais, précisément, ce respect de la structure régionale actuelle des investissements publics et de la structure sectorielle par région, c'est à dire des niveaux actuels d'investissements per capita selon les secteurs et selon les régions constitue la négativité même de toute politique régionale.

C'est le but de notre seconde approche que de proposer leur modification.

### 1°) - Développement agricole.

Un éclatement par régions des objectifs nationaux de production agricole a permis de faire apparaître la part qu'il fallait attendre de chaque région dans la réalisation de ces objectifs.

A supposer que les divers goulots d'étranglement décelés (rareté de la terre, bœufs en main-d'œuvre) puissent être desserrés par l'action conjointe de divers efforts portant sur l'amélioration de la productivité (fixation des cultures, mécanisation, sélections variétales et assemblages nouveaux) – efforts qu'il faudra définir et dont il faudra chiffrer et prendre en compte le coût – abstraction faite, donc, de ces difficultés, qui sont celles de la savane, les divers objectifs retenus pour chacun des grands produits ont conduit à une estimation des investissements "de type classique" qu'ils nécessitaient (cf. esquisse du Plan).

Ces estimations ont fait l'objet de la part du S.A.R. d'un éclatement régional (sur la base de l'esquisse régionale des objectifs).

Nous pouvons donc, dans cette seconde approche de la régionalisation des investissements publics, reprendre ces estimations qui ont le mérite (contrairement à celles obtenues par la première approche) d'être cohérentes avec l'éclatement régional. Il nous faut noter cependant qu'elles ne traduisent pas plus que les précédentes une politique de développement régional définie.

Il nous faut ajouter à cela les 10,5 milliards du projet Sud-Ouest, les 5 milliards d'indemnisation des populations de Koesou réinstallées dans le Centre – et les 9,5 milliards de

participation à l'agriculture = encadrement = sont supposées prises en compte dans les estimations du S.A.R.S.

Si l'on retient enfin 2.173 milliards d'études et recherches (objectif majoré de 75 % par rapport à celui du tableau III), on atteint les 56.400 millions retenus dans l'esquisse.

#### 2°) - Infrastructure économique.

Sur la base de 2.500 F. par actif et par an, dans l'ensemble des régions (contre un peu plus de 2.000 F en moyenne mais très inégalement répartis au cours de la Loi-Plan 67-70), et de 10.000 F par actif et par an à Abidjan (contre 12.400 F au cours de la Loi-Plan), avec en outre une enveloppe de 10 Milliards réservée pour les investissements de niveau national, on parvient, compte tenu des 14 Milliards de Kossou et des 6 Milliards de San Pedro, à un objectif de 82.500 milliards, qui est l'objectif retenu jusqu'à présent dans l'esquisse.

#### 3°) - Développement culturel.

On dispose en ce domaine d'un indicateur précieux : les bescins régionalisés de l'enseignement primaire jusqu'en 1980, estimés par la mission le G.I.L.. Une répartition satisfaisante en première approximation des 17.400 milliards retenus pour ce secteur peut être effectuée proportionnellement à cette base.

#### 4°) - Infrastructure sanitaire.

Les enveloppes proposées sont calculées sur une base uniforme de 200 F. par an et par habitant (contre 94 à l'intérieur du pays et 447 à Abidjan dans le cadre de la Loi-Plan).

#### 5°) - Infrastructure sociale.

Les enveloppes proposées sont calculées sur une base uniforme de 30 F par an et par tête (contre 31 à l'intérieur

au pays où 36 à Abidjan dans le cadre de la loi-Bénin).

6°) - Infrastructure et investissement.

Les investissements prévus sont estimés sur une base moyenne de 110 F par an et par tête (contre 135 à 242 F dans le pays où 39 à Abidjan dans le cadre de la loi-Bénin).

L'ensemble des résultats est présenté dans le tableau

IV.

Le tableau V permet de comparer les niveaux moyens d'investissements annuels par tête entre les diverses régions. Il est à rapprocher du tableau III.

Tableau IV : Investissements Publics Projetion 1971-1975 (en millions SFN)

Concept base = des investissements régionalisés des objectifs régionales  
 - des finançages régionalisés de l'investissement public  
 - sans volonté de réduction des dépenses régionales

Secteurs	Investissements d'intérêt national	Investissements d'intérêt régional ou local								TOTAL
		Midi	Sud	Est	C. Sud-Est	Centre	Nord	Ouest	Sud-Ouest	
Cult. encadr.	2.170		11.000	700	4.000	4.325	6.900	11.300		31.400
grande projets partic.			6.000	200	300	5.000	1.500	1.200	300	19.500
T. Dev. Ag.	2.170		17.000	500	4.300	10.025	6.100	1.000	10.500	56.400
Infra. des.	10.000	25.550	6.000	2.000	3.000	8.025	4.010	3.550	1.225	62.600
grande projets						14.000			6.000	20.000
T. Infra. des.	18.000	23.350	6.600	2.000	3.000	22.025	4.010	3.550	7.225	82.600
Edu. Cult.	2.350	3.300	2.570	600	1.000	3.000	2.110	1.010	600	17.600
Infra. sanit.	2.600	620	1.010	310	470	1.220	700	500	150	8.000
Infra. soc.	100	100	100	60	70	100	110	60	30	500
Infra. écon.	6.000	700	900	200	400	1.210	910	600	100	18.100
Total	25.210	23.350	19.000	4.000	5.000	20.025	10.500	8.100	10.500	172.400

Tableau Vc : Investissement public annuel moyen durant le période 1971-1973  
(Centres par capitale en F. CFA) population de référence 1973

SECTEURS	Investissement		Investissements d'investissement par territoire						Moyenne nationale	
	Id'Intégrité nette- inal et local cf. l'octobre à Abidjan	(F.CFA)	Sud	Est	C. Ouest	Centre	Nord	Ouest	S. Ouest	
Développement régional (par habit. rural)		10.000	3.500	3.456	1.225 (tms)	1.545	11.523	20.023	6.907	
Infrastructures économique (par habit.)	14.200	10.000	250	250	250 (tms)	250 (yell)	250	250 (22kg)	4.000 (tms)	
Développement culturel (par habit. rurale)	7.000	4.123	2.103	1.020	1.046	1.000	1.765	12.725	2.615	
Infra. sanit. (par habitant)	840	200	200	200	200	200	200	200	200	295
Infra. édu. (par habitant)	53	30	30	30	30	30	30	30	30	33
Infra. admin. (par habitant)	2.140	150	100	100	100	100	150	150	150	320
Total (par habitant)	13.075	6.920	5.100	2.715	5.730	3.020 (tms)	4.045	2.955	1.260	6.638